

M13 - Fleuret - Escrime

CHALLENGE DE FRANCE

ANGOULEME

14-15 juin 2025
Halle des Sports
de Ma Campagne



Illustration : Myrianne Alexandre



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME



HOMESYSTEM





Cercle d'Escrime Salle Taillefer Angoulême

Le CESTA a le plaisir de vous accueillir à l'occasion du

CHALLENGE de France M13 Fleuret Hommes et Femmes Individuel et par Équipe

Il se déroulera à la :

Halle des Sports de « Ma Campagne »

41 Rue de la Croix Lanauve

16000 ANGOULEME

<https://maps.app.goo.gl/o498tmhzpKzNvMVK9>

(plan ci-après)

Pour votre accueil :

Une buvette sera à disposition de tous pendant toute la durée de la compétition.

Vous pourrez trouver des sandwichs, préparations chaudes et froides sucrées et salées ainsi que diverses boissons.

Vous trouverez également divers stands vous proposant des produits en lien avec l'escrime (affiches de la compétition, gourdes) et des produits régionaux.

Notre partenaire Planète Escrime tiendra un stand de matériel et réparation durant toute la compétition

Dans l'attente de vous accueillir à Angoulême, pour toute demande complémentaire vous pouvez contacter :

Maître Cyrille Cailloux : 06-64-85-70-17 caillouxcyr@gmail.com

Président : David Dereure : 06-83-04-18-30 salle-d-armes-taillefer@orange.fr

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1 : Dispositions générales

L'épreuve se déroulera conformément au règlement et cahier des charges en vigueur de la FFE. La licence validée pour la saison 2024/2025 est obligatoire. En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier son identité auprès du Directoire Technique sous peine de ne pas pouvoir prendre part à l'épreuve.

Article 2 : Horaires

Samedi 14 juin

Catégorie	Appel	Scratch	Début
M13 Individuel Homme	07h30	08h00	08h30
M13 Individuel Dame	11h15	11h45	12h15

Dimanche 15 juin

Catégories	Inscriptions des équipes	Début
Compétition par équipe	Le samedi 14 juin jusqu'à 15h00	08h30

La salle sera ouverte les deux jours une heure avant l'appel.

Article 3 : Formule :

Épreuves individuelles :

Selon le règlement de la FFE pour les hommes et dames : un tour de poule avec décalage par club, sans tireur éliminé. Puis un tableau d'élimination directe.

La composition des poules sera disponibles dès le vendredi soir sur le site :

<https://partenariat.home-system.fr/>

Épreuves par équipes :

Tableau par élimination directe. Les deux premiers tours de tableau détermineront les équipes disputant les challenges en N1, N2 et N3.

Le tableau sera disponible le samedi 14 juin au soir sur le site : <https://partenariat.home-system.fr/>

Article 4 : Engagement et droits d'engagement :

Date limite pour les inscriptions le **MERCREDI 4 juin 2025 à 23h59** heure de Paris.

Les engagements sont effectués sur l'extranet de la FFE.

Le droit d'engagement est fixé à 10€ par tireur en individuel et 40€ par équipe.

Le paiement se fait **uniquement** via l'application HELLO ASSO avant le **lundi 9 juin 2025**.

<https://www.helloasso.com/associations/cesta/evenements/challenge-de-france-m13-fleuret-escrime>

<https://www.helloasso.com/associations/cesta/evenements/challenge-de-france-m13-fleuret-engagement-par-equipe>

Si un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis par le système des engagements en ligne de la FFE, il pourra être engagé « hors-délais » en prévenant l'organisateur (coordonnées ci-dessus), sous réserve d'être licencié à la FFE, et après paiement d'un droit d'engagement de 5x le montant de l'inscription soit 50€.

En cas d'absence d'un(e) ou plusieurs tireur(se)s dans une poule, le DT aura autorité pour équilibrer la composition des poules selon les règles établies par la FIE.

Article 5 : Tenues :

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Les tenues doivent être conformes à la réglementation FFE en vigueur. Les arbitres sont chargés de vérifier la conformité des tenues.

Article 6 : Arbitrage :

Épreuves individuelles, 1 arbitre pour 4 tireurs engagés (hommes et dames confondus), 2 pour 9 tireurs.

Épreuves par équipe, 1 arbitre pour 1 à 2 équipes engagées, 2 arbitres pour 3 à 4 équipes engagées.

Indemnisation des arbitres selon le barème fédéral.

Le 14 juin les arbitres devront être tous présents dès le début de la compétition hommes.

Article 8 : Directoire technique :

Il sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes les décisions utiles en conformité avec le règlement FFE pour le bon déroulement des épreuves.

Article 9 : Accréditation et billetterie :

L'accès aux zones de combat sera réservé aux tireurs et aux personnes autorisées (arbitres, maîtres d'armes, organisation et journalistes).

L'entrée pour les spectateurs et accompagnants est libre et limitée aux espaces communs.

Un garde housse est prévu pour limiter l'encombrement de la zone de combat.

Article 10 : Récompenses :

Les 4 premières et 4 premiers tireurs de l'épreuve individuelle seront récompensés.

Les 3 premières équipes N1, N2 et N3 seront récompensées.

Article 11 : Résultats :

Les résultats seront diffusés en temps réels sur internet via le site <https://partenariat.homesystem.fr/> des QR codes pour se connecter au site seront affichés sur le site.

Les résultats seront également projetés dans le complexe.

Le CESTA remercie ses partenaires



INFOS PRATIQUES

Angoulême est accessible :

Par la route : RN10 axe Paris – Bordeaux et RN 141 Axe Limoges – Saintes.

Gare TGV d'Angoulême à 9 minutes en voiture de la salle.

Réseau de bus STGA application disponible sur smartphone : arrêt Monod ligne 4.

Aéroport de Bordeaux-Mérignac à 1h30 d'Angoulême – Aéroport de Poitiers à 1h30 d'Angoulême.

Hôtels :

Lors de vos réservations vous bénéficierez de réductions en mentionnant qu'elle est liée à la compétition.

IBIS Rouge	46 rue des Meneaux – 16430 Champniers	05-45-69-16-16	
IBIS Budget	Rue des Meneaux -16430 Champniers	05-45-90-38-80	
IBIS Budget	179 Av Gambetta – 16000 Angoulême	05-45-94-01-07	
IBIS Style	122 Rue des Meneaux – 16430 Champniers	05-45-68-78-95	
GREET	114 Route de Royan – 16710 St Yriex	05-45-69-78-95	
MERCURE	1 place des Halles – 16000 Angoulême	05-45-95-47-95	
APPART CITY	70 Av de Cognac – 16000 Angoulême	05-45-93-07-30	15% de remise code FFEANG25

PLAN D'ACCES



